



**Crédit à la consommation.** Bien que le montant global du crédit accordé aux consommateurs par les magasins de détail et certains établissements financiers se soit accru progressivement au cours des 20 dernières années, les taux annuels d'augmentation ont révélé une tendance à la baisse pendant les périodes de resserrement du crédit et une demande faible de la part des acheteurs. Entre 1961 et 1969, le taux annuel d'accroissement des créances actives s'est établi en moyenne à 12.5%. En 1970, toutefois, les créances n'ont augmenté que de 5.1% — proportion la plus faible depuis 1957 — ce qui s'explique non seulement par le ralentissement du taux d'expansion du crédit mais également par l'ajustement statistique qui s'est traduit par le transfert des voitures particulières utilisées à des fins commerciales (effets de commerce d'une valeur de 182.3 millions de dollars) dans la catégorie du financement des biens autres que de consommation. En 1971, l'augmentation des créances du crédit à la consommation a été encore restreinte (8.3%), mais elle représente une légère amélioration par rapport à 1970. (Le taux réel d'augmentation est de 9.6%; le chiffre publié est moins élevé en raison d'un changement dans l'évaluation du financement à tempérament des biens de consommation suivant lequel on utilise une base nette faisant abstraction des frais de financement non réalisés au lieu d'une base brute comme auparavant.) L'économie ayant été florissante en 1972, les créances globales du crédit à la consommation ont atteint le chiffre record de 14,870 millions de dollars en fin d'année, soit une augmentation de 17.2% par rapport à 1971 (tableau 17.42).

Parallèlement à l'expansion du volume total du crédit, la composition des créances du crédit à la consommation n'a cessé d'évoluer. Les banques à charte ont été de loin les institutions financières les plus actives dans ce secteur de financement, portant leur part du crédit total à la consommation de 40.0% en 1970 à 45.7% en 1971 et à 48.2% en 1972. En même temps, les sociétés de prêts à la consommation et de financement des ventes, dont la part du crédit à la consommation à tempérament et des prêts personnels en espèces avait diminué de